

BUREAU DES DROITS ET DES OBLIGATIONS

Promouvoir le respect sur le campus



RAPPORT ANNUEL 2023-2024

DÉCEMBRE 2024

CONCORDIA
UNIVERSITY

TABLE DES MATIÈRES

Bureau des droits et des obligations : rapport annuel 2023-2024	3
Introduction.....	3
Mandat du bureau	3
Politiques guidant le travail du bureau	4
Équipe du bureau.....	4
Analyse de données et évaluation statistique	5
Résumé des activités et détail des demandes d’assistance	5
Données démographiques des parties plaignantes et défenderesses	7
Qui demande une assistance?.....	9
Qui fait l’objet de plaintes?	11
Quelles infractions sont rapportées au bureau?.....	12
Quand les membres s’adressent-ils au bureau?.....	13
Éducation, sensibilisation, promotion et collaboration	15
Situation sur le campus.....	17
Mot de la fin.....	17

GRAPHIQUES ET TABLEAUX

TABLEAU 1 : COMPARAISON ANNUELLE DES DOSSIERS SUR TROIS ANS	6
GRAPHIQUE A : DISTRIBUTION DES SERVICES	6
GRAPHIQUE B : DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DES PARTIES PLAIGNANTES (CAS).....	9
GRAPHIQUE C : DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DES PARTIES PLAIGNANTES (CONSULTATIONS).....	9
GRAPHIQUE D : DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DES PARTIES DÉFENDERESSES (CAS)	11
GRAPHIQUE E : DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DES PARTIES DÉFENDERESSES (CONSULTATIONS).....	11
TABLEAU 2 : DÉTAIL DES INFRACTIONS	12
GRAPHIQUE F : DISTRIBUTION MENSUELLE DES NOUVELLES DEMANDES D’ASSISTANCE.....	14
GRAPHIQUE G : DISTRIBUTION MENSUELLE DES NOUVELLES PERSONNES ÉTUDIANTES VULNÉRABLES.....	14

Bureau des droits et des obligations : rapport annuel 2023-2024

Introduction

Le présent rapport couvre les activités du Bureau des droits et des obligations (le « **bureau** ») **du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024**. Soumis chaque année à la secrétaire générale, le rapport annuel du bureau vise à accomplir les objectifs suivants :

- offrir un aperçu du mandat du bureau;
- présenter des statistiques sur les cas et les consultations au cours de l'année universitaire précédente;
- formuler des recommandations concernant les politiques ou les activités du bureau.

Le rapport est accessible à la communauté de l'Université par l'intermédiaire de la page www.concordia.ca/droits. Il est également transmis, aux fins d'information, au sénat et au conseil d'administration de Concordia.

Mandat du bureau

Le bureau administre le Code des droits et des obligations (le « **code** »), qui définit les attentes en matière de comportement qui s'appliquent à tous les membres de l'Université, y compris les membres de l'effectif étudiant, du corps professoral et du personnel. Il interdit explicitement un éventail de comportements, dont l'intimidation ou les comportements violents, la violence à caractère sexuel, les agressions sexuelles, le harcèlement et la discrimination. Le code régit les comportements qui surviennent sur le campus ou dans d'autres locaux lors d'activités ou d'événements de l'Université.

Tout membre de l'Université ayant une préoccupation d'ordre comportemental peut s'adresser au bureau afin d'obtenir des conseils impartiaux et confidentiels ainsi qu'un soutien pour résoudre la situation. Le bureau vient en aide aux membres en examinant toutes les options qui s'offrent à eux et en les aidant à choisir la démarche appropriée; il fournit les services suivants :

- aide à la résolution des conflits de manière informelle par un processus de navette diplomatique, la médiation, l'élaboration d'ententes de règlement ou la formulation de stratégies de résolution;
- aide pour entreprendre la procédure appropriée de dépôt d'une plainte officielle, par exemple en transmettant les dossiers au Bureau des tribunaux étudiants ou à l'autorité compétente du

Service des ressources humaines;

- orientation des parties plaignantes vers un mécanisme approprié pour traiter leur plainte, comme le dépôt d'un grief syndical ou d'une plainte à la police, etc.

En plus de résoudre les conflits, le bureau coordonne la réponse de l'Université dans le traitement des cas urgents et la gestion des comportements susceptibles de constituer un danger ou une menace pour notre communauté. Les membres peuvent s'adresser au bureau pour signaler un tel comportement. Le bureau prend alors des mesures immédiates pour apporter une réponse appropriée et rapide, en consultation avec des collègues de l'ensemble de l'Université.

Le bureau participe fréquemment à des comités et à d'autres organes de l'Université chargés de traiter les dossiers relatifs à des problèmes de comportement, tels que le comité permanent sur l'inconduite sexuelle et la violence à caractère sexuel.

Politiques guidant le travail du bureau

En plus d'administrer le code, le bureau est guidé dans son travail par plusieurs politiques connexes de l'Université, notamment :

- la [Politique sur la violence à caractère sexuel](#);
- le [Protocole de coordination des cas urgents d'intimidation ou de violence](#);
- la [Politique sur le congé involontaire des étudiants](#);
- la [Politique sur le harcèlement](#).

Chaque politique définit des échéanciers, des structures de prise de décision et une sélection de réponses appropriées à des situations potentielles. Les politiques visent à guider les décisions difficiles afin qu'elles puissent être prises en temps utile avec l'aide de spécialistes de l'ensemble de l'Université.

Équipe du bureau

Durant l'année 2023-2024, l'équipe du bureau était composée des membres suivants :

- Aisha Topsakal – directrice et conseillère principale, et soussignée;
- Sarvenaz Ezzatpour – conseillère adjointe;
- Michelle Sarrazin – adjointe de service, également rattachée au Bureau de l'ombudsman.

Bien que l'équipe du bureau soit restreinte, nous coordonnons nos efforts avec de nombreux collègues afin de traiter efficacement chaque dossier. Au quotidien, nous collaborons avec : le Service de protection et de prévention, le Service de mieux-être et de soutien, le

Bureau de l'équité, le Centre d'aide aux survivantes et survivants d'agression sexuelle, le Service des affaires juridiques, l'Unité des relations du travail, le Vice-rectorat exécutif aux affaires académiques, les décanats et les directions des départements. En coordonnant nos actions et en nous appuyant sur l'expertise de nos collègues, nous avons été en mesure de répondre aux 442 préoccupations et plaintes adressées à notre bureau.

Analyse de données et évaluation statistique

Résumé des activités et détail des demandes d'assistance

Le bureau classe l'assistance qu'il apporte aux membres de la manière suivante :

- **consultations** – le bureau fournit des informations et des conseils, mais ne joue généralement pas un rôle actif dans le conflit ou la préoccupation;
- **cas officiels et non officiels** – le bureau fournit des conseils et peut aussi intervenir directement, examiner les preuves ou jouer un rôle soutenu dans la situation, par exemple en transmettant une plainte à l'autorité compétente. Dans les cas non officiels, le bureau aide généralement à trouver un accord volontaire pour résoudre le différend;
- **personnes étudiantes vulnérables** – un dossier pour personne étudiante vulnérable est ouvert lorsqu'une personne étudiante est considérée comme présentant une menace ou un danger potentiel pour elle-même ou pour autrui en vertu de la Politique sur le congé involontaire des étudiants. Le bureau réunit généralement une équipe chargée d'examiner ces dossiers et de recommander des mesures appropriées. Ces mesures peuvent comprendre diverses interventions, telles que l'orientation de la personne étudiante vers les ressources appropriées, la restriction de son accès au campus ou sa mise en congé.

Un dossier du bureau commence généralement par une consultation. S'il devient un cas, il n'est pris en compte qu'une seule fois lors de la communication des données. Les cas sont généralement classés comme des problèmes de comportement dans le cadre du code ou comme des dossiers de personnes étudiantes vulnérables dans le cadre de la Politique sur le congé involontaire des étudiants.

Au cours de la période de référence 2023-2024, le bureau a reçu **433 nouvelles demandes d'assistance**, comparativement à 372 nouvelles demandes enregistrées durant la période précédente. En plus des nouveaux dossiers, nous avons géré neuf dossiers en cours reportés de l'année précédente, pour **un total de 442 dossiers actifs**, comparativement à un total de 404 dossiers actifs au cours de la

période de référence précédente.

Vous trouverez ci-dessous une comparaison sur trois ans du nombre total de dossiers actifs traités par le bureau au cours des périodes visées. Le nombre de dossiers est resté relativement stable, mais a connu une augmentation annuelle progressive.

TABLEAU 1 : COMPARAISON ANNUELLE DES DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE SUR TROIS ANS (NOUVEAUX ET EN COURS)

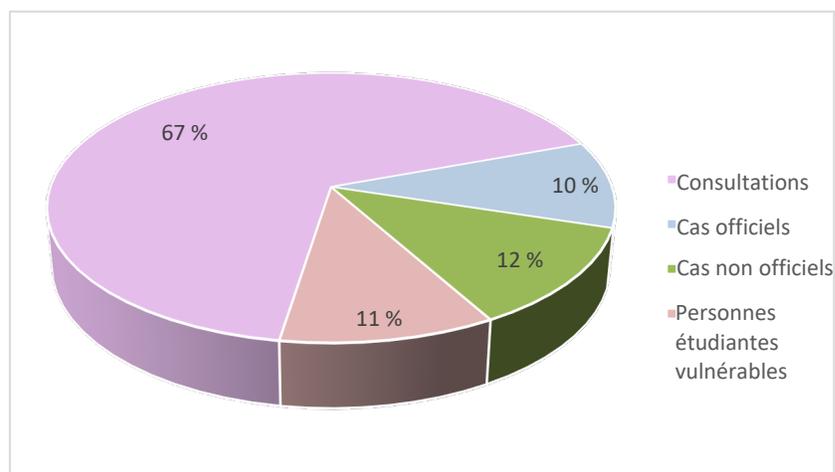
Année	Cas non officiels	Cas officiels	Personnes étudiantes vulnérables	Consultations	Total
2023-2024	53	46	47	296	442
2022-2023	44	40	40	280	404
2021-2022	68	31	44	251	394

Les dossiers des personnes étudiantes vulnérables représentent certains des cas les plus difficiles du bureau, impliquant souvent des problèmes complexes de santé mentale et nécessitant des évaluations de la menace en collaboration avec des collègues de l'ensemble de l'Université. Cette année, le bureau comptait 47 dossiers actifs de personnes étudiantes vulnérables, un nombre semblable à celui des années précédentes.

La répartition relative des services est demeurée cohérente par rapport aux années précédentes. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les consultations représentaient la grande majorité des services fournis en 2023-2024. Le nombre de dossiers qui ont abouti à des plaintes officielles et à des résolutions non officielles est resté relativement stable par rapport aux années précédentes.

Lorsque nous conseillons aux membres d'opter pour des mécanismes officiels ou non officiels, nous tenons compte d'une multitude de facteurs, notamment la gravité du comportement signalé et l'existence éventuelle de conditions favorables à la conclusion d'un accord volontaire. En fin de compte, il appartient à la partie plaignante de décider si elle souhaite déposer une plainte officielle ou non officielle.

GRAPHIQUE A : DISTRIBUTION DES SERVICES (2023-2024)



Données démographiques des parties plaignantes et défenderesses

Dans les graphiques qui suivent, nous examinons de plus près les données démographiques des parties plaignantes et défenderesses dans nos dossiers de plainte et de consultation.

Les définitions suivantes s'appliquent aux données démographiques :

- **personnes étudiantes** – membres inscrits à tout programme d'études à temps plein ou à temps partiel, étudiantes et étudiants libres, membres inscrits à des cours non crédités, auditrices et auditeurs libres, participantes et participants à un programme d'échange ainsi qu'étudiantes et étudiants visiteurs;
- **membres du personnel** – personnes employées à temps plein et à temps partiel qui ne sont pas membres du corps professoral ou qui n'exercent pas de fonctions d'administration ou de supervision telles que précisées dans la catégorie « Administration »;
- **membres du corps professoral** – professeures et professeurs à temps plein et à temps partiel, y compris ceux occupant des postes de longue durée ou à durée déterminée, les conférencières et conférenciers invités, etc.;
- **membres de l'administration** – personnes employées ou unités qui remplissent des fonctions d'administration ou de supervision particulières, notamment les doyennes et doyens, les vice-doyennes et vice-doyens, les directrices et directeurs de département, les responsables du Service de protection et de prévention ainsi que du Service des résidences, les personnes occupant un poste de direction, etc.;

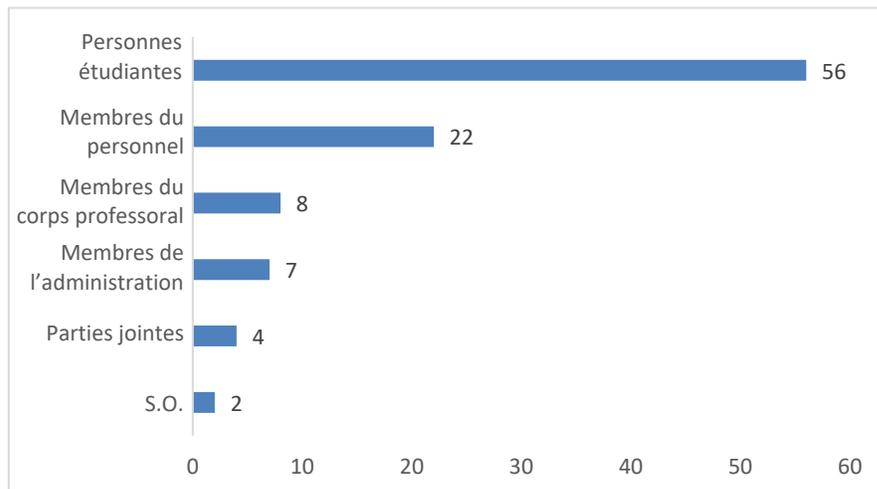
- **autres** – non-membres, y compris les diplômées et diplômés, les entrepreneuses et entrepreneurs, les visiteuses et visiteurs non universitaires, les bénévoles, etc.;
- **parties jointes** – deux parties plaignantes ou défenderesses ou plus, appartenant à des catégories démographiques différentes;
- **S. O.** – parties plaignantes ou défenderesses inconnues, non identifiées ou anonymes. Les parties plaignantes de la catégorie « S. O. » sont généralement anonymes et demandent des services de consultation au bureau, tandis que les parties défenderesses de cette catégorie sont généralement soit inconnues de la partie plaignante, soit non identifiées par celle-ci.

Qui demande une assistance?

Le terme « partie plaignante » désigne tout membre de la communauté universitaire qui est directement touché par le comportement d'une personne ou qui, dans le cadre de ses fonctions administratives, fait part de ses préoccupations au bureau. Le comportement en question doit entrer dans le champ d'application du code. Le cas échéant, un dossier est ouvert, qu'une résolution non officielle soit demandée ou qu'une plainte officielle soit déposée. En 2023-2024, les personnes étudiantes ont le plus souvent demandé l'aide du bureau dans les catégories des cas et des consultations, comme le montrent les graphiques suivants.

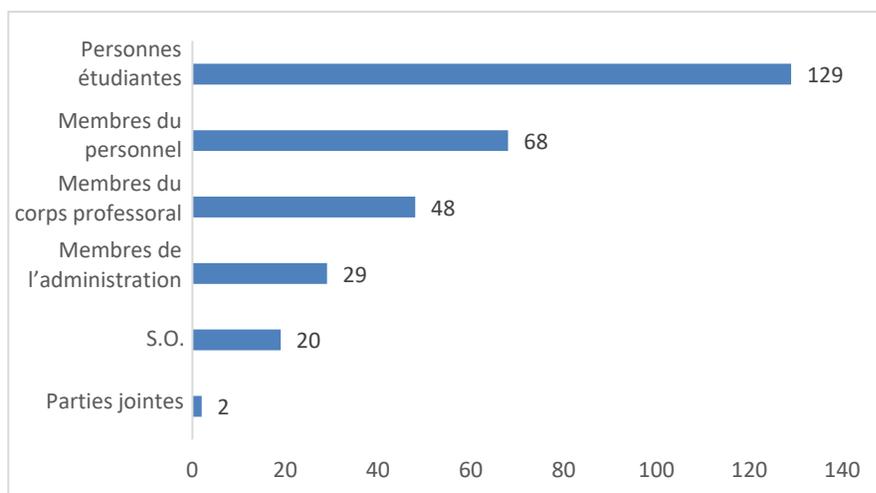
GRAPHIQUE B : DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DES PARTIES PLAIGNANTES EN 2023-2024 (CAS – NON OFFICIELS ET OFFICIELS)

Pour les cas, les demandes d'assistance ou les plaintes ont été déposées comme suit :



GRAPHIQUE C : DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DES PARTIES PLAIGNANTES EN 2023-2024 (CONSULTATIONS)

Pour les consultations, les demandes d'assistance ou les plaintes ont été déposées comme suit :

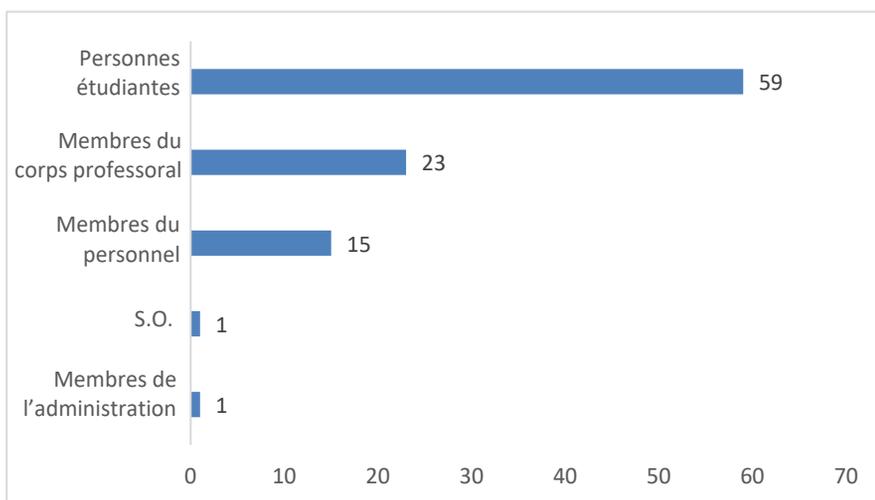


Qui fait l'objet de plaintes?

Le terme « partie défenderesse » fait référence à la personne contre laquelle une plainte est déposée. Une partie défenderesse est tout membre qui est présumé responsable d'un comportement indésirable décrit comme une infraction en vertu du code. Les personnes étudiantes ont été majoritairement mises en cause dans les dossiers de plainte et de consultation.

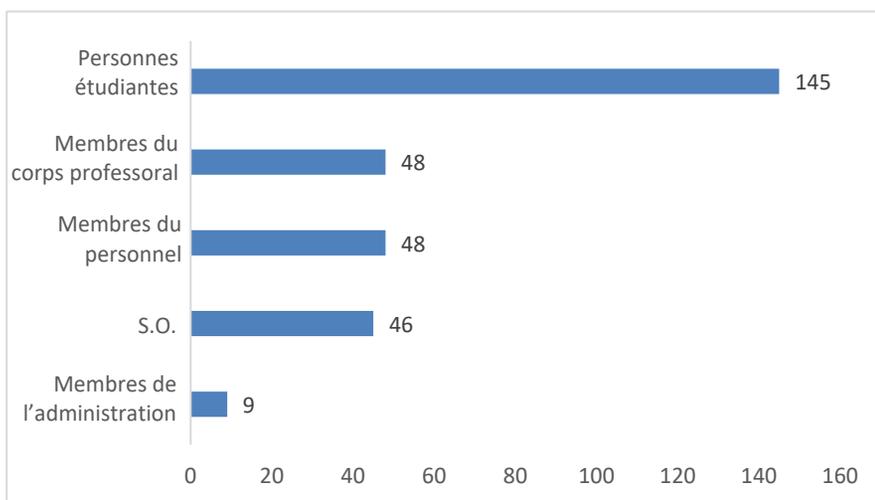
GRAPHIQUE D : DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DES PARTIES DÉFENDERESSES EN 2023-2024 (CAS – NON OFFICIELS ET OFFICIELS)

Pour les cas, des plaintes ont été déposées contre les personnes suivantes :



GRAPHIQUE E : DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DES PARTIES DÉFENDERESSES 2023-2024 (CONSULTATIONS)

Pour les cas, des plaintes ont été déposées contre les personnes suivantes :



Quelles infractions sont rapportées au bureau?

Certaines plaintes allèguent de multiples infractions au code. Ces plaintes sont traitées en un seul dossier, quel que soit le nombre d'infractions invoquées. Lors des consultations, les parties plaignantes ne font pas nécessairement état d'une plainte ou d'un problème relevant nettement d'un article particulier du code, ce qui explique le nombre élevé de consultations dans la catégorie « Consultations diverses ».

Vous trouverez ci-dessous le détail de toutes les infractions signalées. Comme les années précédentes, les rapports de harcèlement et de personnes étudiantes vulnérables représentent la grande majorité des problèmes signalés au bureau. Les signalements de discrimination et de violence à caractère sexuel sont demeurés relativement stables par rapport aux chiffres de l'an dernier, tandis que les signalements de harcèlement psychologique ont augmenté. Le bureau continuera à surveiller si des tendances se dégagent au cours des prochaines périodes de référence.

TABLEAU 2 : DÉTAIL DES INFRACTIONS ALLÉGUÉES DANS LES CAS ET LES CONSULTATIONS (2023-2024)

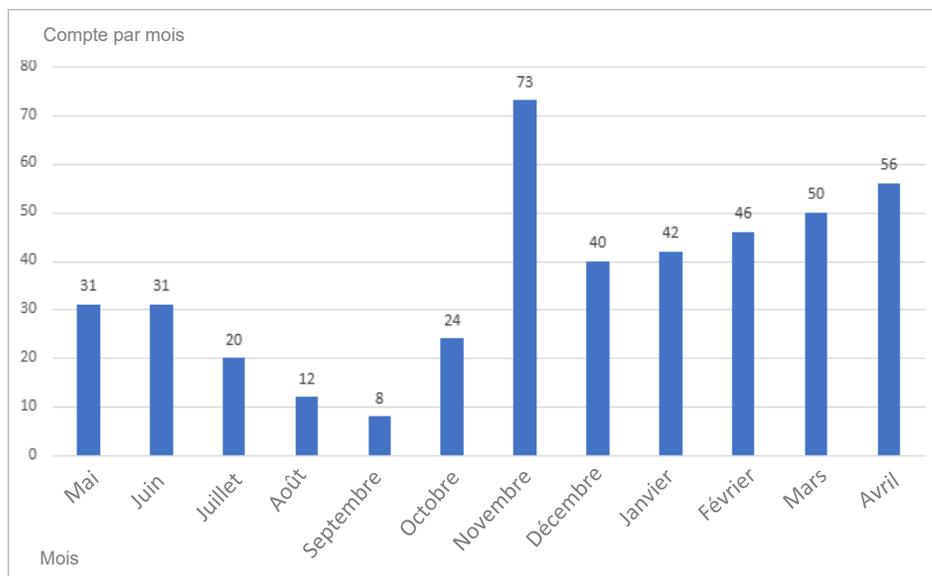
Infractions rapportées	Cas	Consultations	Totaux en 2023-2024	Totaux en 2022-2023
Harcèlement	61	158	219	125
Personnes étudiantes vulnérables	47	17	64	62
Discrimination et communications de nature discriminatoire	34	59	93	69
Consultations diverses*	4	44	48	93
Intimidation ou comportements violents	14	13	27	23
Harcèlement psychologue	7	12	19	23
Harcèlement sexuel	14	5	19	18
Violence à caractère sexuel et agressions sexuelles	8	6	14	8
Fait d'empêcher ou de perturber l'enseignement, la recherche ou l'administration	3	4	7	3
Fourniture délibérée d'informations fallacieuses	3	4	7	0

Infractions rapportées	Cas	Consultations	Totaux en 2023-2024	Totaux en 2022-2023
Toute autre action non expressément décrite dans la présente section qui constitue une infraction en vertu de toute loi ou de tout règlement et se produit dans le contexte de l'Université	5	0	5	0
Infractions contre la propriété	3	0	3	1
Entrées non autorisées dans tout lieu appartenant à l'Université	2	0	2	0
Vols ou utilisation abusive de matériel informatique	0	1	1	0
Contrefaçon ou altération, utilisation, réception ou possession délibérée, sans autorisation, de fournitures ou de documents appartenant ou fournis à l'Université	0	1	1	0
Totaux	205	324	529	425

Quand les membres s'adressent-ils au bureau?

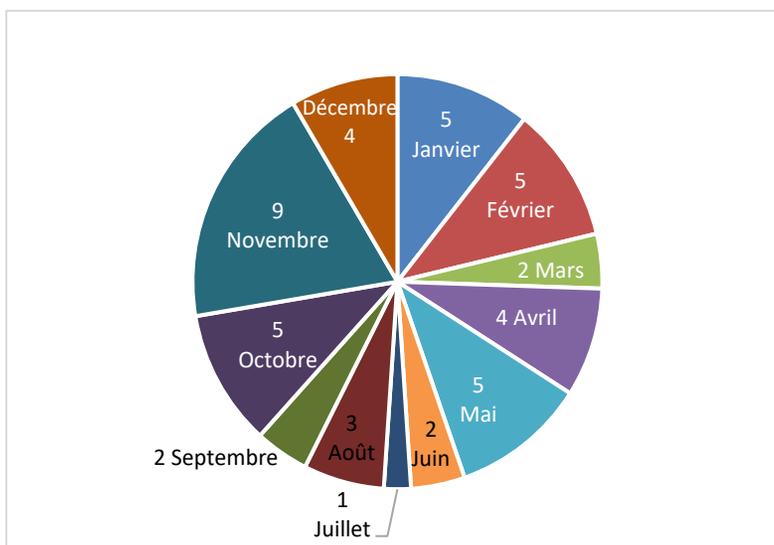
En analysant l'historique des demandes d'assistance au fil des ans, nous avons constaté que le bureau recevait généralement plus de demandes au cours des mois de septembre à novembre. Comme l'indique le graphique ci-dessous, c'est en novembre que les demandes d'assistance ont été les plus nombreuses cette année. Les années précédentes ont montré une tendance à l'augmentation des demandes d'assistance durant le trimestre d'automne. Cette année, la majorité des demandes d'assistance ont été déposées au cours du trimestre d'hiver, principalement en mars et en avril.

GRAPHIQUE F : DISTRIBUTION MENSUELLE DES NOUVELLES DEMANDES D'ASSISTANCE (Nombre total de demandes : 433)



Remarque : Six demandes d'assistance en cours ont été reportées de 2022-2023.

GRAPHIQUE G : DISTRIBUTION MENSUELLE DES NOUVELLES PERSONNES ÉTUDIANTES VULNÉRABLES



Remarque : Quatre dossiers en cours de personnes étudiantes vulnérables ont été reportés de 2022-2023.

Sur les 47 nouveaux cas de personnes étudiantes vulnérables traités en 2023-

2024, la plupart ont été signalés au mois de novembre.

Aucune personne étudiante n'a été mise en congé involontaire en 2023-2024, tandis que quatre personnes ont opté pour un congé volontaire de leurs études. Comme toujours, les dossiers des personnes étudiantes vulnérables traités par le bureau ont nécessité différents niveaux d'intervention, de coordination ou de mise en œuvre de restrictions, le cas échéant.

Éducation, sensibilisation, promotion et collaboration

Les activités d'éducation et de sensibilisation du bureau prennent de nombreuses formes tout au long de l'année. Les membres du personnel participent à l'orientation des personnes étudiantes, des membres du corps professoral ainsi que des employés et employées, proposent des ateliers et des formations, et fournissent des renseignements sur le harcèlement, la discrimination, les menaces et les comportements violents.

Tout au long de l'année 2023-2024, le bureau s'est impliqué et a donné des présentations à l'occasion de divers événements et activités de l'Université, principalement en personne. Voici quelques exemples particuliers de nos activités au cours de l'année :

- séances d'orientation pour les nouveaux membres du corps professoral et titulaires de chaires de Concordia, en collaboration avec le Vice-rectorat exécutif aux affaires académiques, le Bureau de l'ombudsman, le Service de mieux-être et de soutien, le Bureau de l'équité, le Centre d'aide aux survivantes et survivants d'agression sexuelle ainsi que le Bureau des directions autochtones;
- rencontre des dirigeantes et dirigeants universitaires ainsi que des membres du Service de protection et de prévention pour discuter des préoccupations liées à la sécurité du campus;
- séance à l'intention des membres du corps professoral sur la gestion des comportements difficiles en classe, en collaboration avec le Bureau de l'ombudsman, le Bureau de l'équité, le Service de mieux-être et de soutien ainsi que le Centre d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage;
- séance de perfectionnement professionnel à l'intention des chefs d'unité du secteur enseignement et recherche sur la formation des membres du corps professoral à la gestion des comportements difficiles en classe, en collaboration avec le Centre d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage;
- séance d'information Spotlight à l'intention des membres du personnel de première ligne des services aux étudiants;

- séances d'information à l'intention des personnes étudiantes du premier cycle et des cycles supérieurs, en collaboration avec le Centre d'aide aux survivantes et survivants d'agression sexuelle;
- tenue de l'Exposition sur les services aux étudiants;
- dîners-causeries avec les assistantes et assistants d'enseignement pour discuter de questions liées au code;
- séance de spiritualité-thé à l'intention des personnes étudiantes, organisée par le Centre spirituel et interreligieux;
- séances de formation à l'intention des membres du Bureau de la promotion des droits des étudiants de l'Université et du Centre de défense des droits des étudiants de l'Union des étudiants et étudiantes de Concordia.

En outre, notre équipe a participé à diverses séances de formation afin de développer les compétences nécessaires pour traiter nos dossiers de manière efficace. Au cours de l'année écoulée, nous avons notamment assisté à des ateliers sur les entretiens structurés aux fins d'évaluation des risques de violence, en collaboration avec le Service de protection et de prévention, ainsi qu'à une formation organisée par le Bureau de l'équité sur les différentes formes de discrimination.

Notre équipe se réjouit de toutes les invitations à rencontrer les membres de la communauté, y compris les départements et services, les unités, les clubs étudiants, etc. Si vous souhaitez inviter nos conseillères et conseillers à donner une présentation ou un atelier interactif sur un sujet particulier, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse rights@concordia.ca.

Situation sur le campus

L'année universitaire 2023-2024 a été marquée par des défis considérables découlant des tensions et des manifestations sur le campus liées à la guerre au Moyen-Orient. Des membres de la communauté et des non-membres ont contacté notre bureau et d'autres unités pour faire part de leurs inquiétudes concernant la situation sur le campus. Notre bureau a proposé des consultations confidentielles en plus de transmettre les commentaires généraux et les préoccupations aux unités appropriées. Les violations du code signalées ont donné lieu à des procédures de résolution non officielles, à des enquêtes et à des comités d'audition, le cas échéant.

En réponse aux défis posés par la situation sur le campus, le recteur Graham Carr a annoncé, en avril 2024, la mise sur pied d'un nouveau groupe de travail visant à offrir à notre communauté un environnement sûr et inclusif sur le campus. Depuis sa création, le groupe de travail Ensemble contre le racisme et la violence identitaire a favorisé des projets de mobilisation sur le campus, une large consultation et un dialogue ouvert afin de comprendre les expériences de violence identitaire vécues au sein de la communauté. Le groupe de travail s'affaire à élaborer des recommandations à l'ensemble de la communauté universitaire, notamment en ce qui concerne la formation et le traitement des plaintes, afin de lutter contre la violence identitaire et d'établir un climat de respect, d'empathie et de compassion sur notre campus. Pour en savoir plus sur le mandat, la structure et le leadership du groupe de travail, consultez son [site Web](#). Toute personne préoccupée par la situation sur le campus est invitée à contacter le groupe de travail à l'adresse strive@concordia.ca.

Mot de la fin

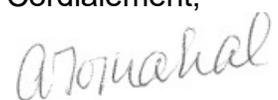
Au moment d'écrire ces lignes, le Bureau des droits et des obligations s'est doté d'une nouvelle équipe. Cynthia Alphonse s'est jointe à nous en tant que conseillère adjointe en juillet 2024, après avoir collaboré avec le groupe de travail du recteur sur le racisme contre les Noirs. En octobre 2024, Bailey Hardy est devenue notre nouvelle conseillère débutante, soutenant à la fois notre bureau et le Bureau de l'ombudsman. Nous tenons à remercier Cynthia et Bailey pour l'enthousiasme et l'énergie dont elles ont fait preuve dans l'exercice de leurs nouvelles responsabilités.

À l'avenir, le bureau continuera à s'efforcer de doter les membres de notre communauté des outils et des compétences nécessaires pour encourager la civilité, désamorcer les tensions et répondre efficacement aux préoccupations d'ordre comportemental.

Pour conclure, nous souhaitons remercier la secrétaire générale et nos collègues du secrétariat pour leurs conseils et leur soutien inestimables. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre collaboration avec les membres

de la communauté afin de maintenir un environnement sûr, respectueux et empreint de civilité à Concordia.

Cordialement,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "A. Topsakal".

Aisha Topsakal

Directrice et conseillère principale, Bureau des droits et des obligations